

Projet d'accord-cadre sur l'exercice médical à l'hôpital

Proposition de 3 thèmes déclinés en sous-thèmes.

1 –Modernisation de l'organisation, promotion du temps de travail et valorisation des engagements des praticiens

- Modernisation de l'organisation :
 - notion d'équipe médicale et de chef de l'équipe médicale,
 - missions et activités de l'équipe,
 - fonctionnement de l'équipe,
 - dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
 - intensification de la coopération entre professionnels de santé (médicaux/paramédicaux, notamment)
- Promotion du temps de travail
 - notion de temps de travail (division de la journée en 5 quartiers et tableau prévisionnel annuel d'activité), dans le respect des directives européennes,
 - prise en compte de la pénibilité du travail et l'allègement du travail administratif
- Valorisation des engagements collectifs et individuels
 - développement de l'intéressement collectif,
 - labellisation des équipes médicales,
 - mise en place de distinctions hospitalières collectives et/ou individuelles - modalités d'information des praticiens au plan institutionnel

2– Amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail

- intégration d'un volet spécifique aux praticiens dans le projet social,
- mise en place d'un CHSCT pour les praticiens ou de réunions spécifiques du CHSCT pour les praticiens avec composition adaptée pour représenter la communauté médicale,
- instauration d'un dispositif de facilitation du dialogue social (décharges d'activité au niveau national et autorisations d'absence au plan national et régional, en particulier),
- obligation de réunions régulières de la commission régionale paritaire,
- mise en place d'une instance locale de médiation et de conciliation pour prévenir et gérer les conflits avec ou entre praticiens,
- élaboration d'un code de bonne conduite professionnelle par la CME, avec un appui méthodologique national,
- détermination et suivi à tous les niveaux d'indicateurs sociaux prioritaires pour les praticiens,
- rôle du référent médical dans le pôle pour les ressources humaines médicales.

3- Dynamisation et valorisation des carrières médicales

- modernisation de la carrière hospitalière (socle statutaire commun et socle statutaire individuel, modularité de la carrière),
- droits à la retraite,
- unification des statuts de praticiens contractuels
- valorisation financière de l'activité (part fixe et part variable),
- accompagnement personnalisé de la carrière,
 - mise en place de passerelles professionnelles hospitalières, dans le respect des règles applicables aux professions médicales, pharmaceutiques et déontologiques,
 - optimisation de la bourse nationale de l'emploi médical (publication des postes, et CVtèque pour les praticiens demandeurs),
 - promotion de la recherche clinique et des publications scientifiques
 - rapprochement des rémunérations dans les secteurs public et privé à activités, responsabilités, contraintes et temps de travail équivalents,
 - adaptation de ces mesures aux personnels enseignants et hospitaliers. à partir d'un travail complémentaire à réaliser.